

Le Livre de Raison (1505-1535)

de

Georges Signoret

Barbier-Chirurgien de Vence

N. B. — Les numéros entre parenthèses correspondent aux paragraphes du manuscrit du traducteur. Une concordance, *in fine*, les situe d'après la pagination du Livre de Raison original.

Georges Signoret, dont le livre de raison en provençal, 54 pages, est aux Archives des Alpes-Maritimes sous le N° J. 79, fut barbier-chirurgien à Vence où il était propriétaire. Ses notes, groupées sans ordre, permettent de fixer deux dates extrêmes : 20 avril 1505 (106) et 21 mars 1535 (229).

* *

L'HOMME. — Marié sans doute à une Mars, il ne parle de sa femme que pour nous confier : « J'ai eu du drap noirâtre pour faire une paire de chausses à la femme ». (86) (1). Nous ignorons son nom. Elle lui donna deux fils, l'aîné qu'il appelle assez pompeusement « Jean Signoret de la Verquière » (227) et qui, comme lui et avec lui, fut barbier-chirurgien (141-272), le second dont nous savons seulement qu'il se nommait Antoine (372). Il eut aussi deux filles : Andrivette qui épousa un Vençois, Nicolas Arnoux (105), puis Honorade (118).

Signoret eut un frère, car il nous parle de son neveu Lambert Signoret (254), juge en la Confrérie des *Barbiés* (262) et de sa nièce Perrine (149) mariée à un de ses *compaire* qui fut

(1) « *Ay agut de drap morier per far un par de causos à la fremo* ».

son meilleur client, Georgin Vidal, lui aussi du métier (154-156-159).

Outre une part de terre, « La Verquière » appartenant à sa femme, terre devenue le fief, — dirons-nous — de M. l'Ainé, mais également garantie des dots d'Andrivette et d'Honorade, Signoret possédait son *ostal* dans Vence (171-186-217-224-225) et pas mal de bien dans les quartiers ruraux : les *Cayrons* labourables (79) avec chênes (399), oliviers (400) et canniers (411) ; les *Salles* avec terrasses à blé (212-304-305-306) ; *l'Adrech* avec ses vignes (407) dont il vendait le vin (206). Enfin, il avait, *Soto lo Bari* (Sous le Rempart) et *En los Claus* (Dans les Clos), des herbages qu'il louait (75-188) à raison de quelques *fromay* et *broso* (1) à lui bailler en mai.

Voyons-le à l'œuvre.

* * *

LE BARBIER. — Signoret débute en énumérant sa clientèle de barbier : « Cy après suivent les *candolliés* que j'ai eus » (2). Nulle erreur possible sur ce mot de *Candollié* dont la racine est *cando*, c'est-à-dire selon Mistral et en dernière acception : « abonnement » chez un boulanger, un Perruquier etc...

Son premier *candol*, sa première liste d'abonnés annuels, compte une bonne soixantaine de noms. Il l'a datée de 1507 (1 à 13). En 1511, il a augmenté cette liste de quelques unités, mais n'avait noté qu'un nouveau venu en 1510. En 1508, il consigne neuf clients seulement à avoir payé en argent leur *candol* écoulé (211) et quatre à l'avoir compensé en journées de semailles aux *Salles*.

Le tarif annuel ne varie pas. C'est toujours une *cartiero d'annono* (3), autrement dit trois « gros » (4) paran, ainsi que le prouvent les textes suivants : « L'an qui n'est pas en cours, 1509 et le 10 novembre, fut mis à l'abonnement Jacques Cotalordo, gendre de Barthélemy Albanel que j'ai servi l'espace de 16 ans, ce qui totalise 16 quartiers d'annone ou bien 3 gros

(1) Fromage fait ; fromage frais au lait de brebis sans présure.

(2) *Aysi sengon los cadolliés qué ieu ay.*

(3) « *Anouno* » : froment. « *Cartiero* ou *Quartiero* » : mesure de grains, équivalant à Grasse à un demi-panal, soit 0 décalitre 848.

(4) Entre 1503 et 1532, le « gros » à Marseille oscilla entre 0 frs 26 et 0 frs 21, valeur de 1900 (Cf : Mabilly, *Annales de Prov.* Déc. 1911, f° 309).

par an » (1). « L'an qui n'est pas en cours, 1510 et le 2 septembre, Jaume Mars, gendre de Barthélemy Albanel, s'est mis à mon abonnement. Je l'ai servi l'espace de 15 ans, ce qui totalise 15 quartiers d'annone ou bien 3 gros par an » (2). Au compte annuel d'un de ses fournisseurs de blé, il note ce qu'il lui a versé en paiement tant en argent qu'en lin et annone, mais il ajoute que, pour le complément, il lui a fait des barbes pour 3 gros (180).

Aucun de ses relevés personnels ne saurait confondre ni ne confond le *candol* du barbier et les *cures* du chirurgien ; ainsi cette note du 15 septembre 1520 (210) : « Nous avons convenu ensemble de compter les *façons* que j'ai faites pour ledit Jaume son neveu, tant en barbes qu'en *cures*, et nous avons totalisé et conclu *tant en abonnement qu'en cures à 10 florins* » (3). Bien qu'il n'y ait ici qu'un total, notre homme en rendant *barbe* synonyme de *candol*, par opposition à *cures*, sépare non seulement deux branches, *façons* ou *factures*, aux fréquences, tarifs et perceptions sans commune mesure, mais encore deux métiers qui déjà ne sont pas et tendront de plus en plus à ne point être ni paraître du même niveau.

Signoret barbifiait chez lui, dans Vence (171). « J'ai eu pour son abonnement, — dit-il d'un savetier — une paire de chaussures qu'il a fait porter à ma maison, quand il faisait faire sa barbe » (4). Comme son confrère le barbier vençois Jean Valette (89-90) il possédait certainement boutique, *botigo*, dans son *ostal*, mais cela ne l'empêchait pas de raser parfois à domicile (190) : « C'était en présence de son fils, alors que je lui avais fait la barbe au coin du feu, de son feu, avec toutes les histoires... » (5). Qu'on prenne lesdites histoires (*esteoyros*)

(1) « L'an qué non conto mil Vc e IX e a X de Novembre qué fes mes à quandol Jaquo Quotalordo gendre de Bertomieu Albanel, qué l'ay servit l'espaci de XVI ans qué meso quartiers d'anono XVI, vo tres gros per an » : La mention « L'an qué non conto » signifiant « l'année qui n'est pas la présente ... » indique bien que Signoret a rédigé non pas au jour le jour, mais après coup et même, on le voit, longtemps après.

(2) « L'an qué non conto mil Vc e X e a dos de Sastembre (*sic*) qué Jaume Mars, gendre de Bortomieu Albanel s'es mes à mon candol embe mi. L'ay servit l'espaci de XV ans qué meso quartiers d'anono XV, vo grosses tres per an. »

(3) « Si son conventus ensemble a quantar las faturos qué jeu ay faich per lodich Jaume son nebot tant de barbos quant de curos..., dé que avem somat e quonclus, qué quandol qué quros à florins X » : Le florin de 1520, à Marseille, valait 2 frs 89. (Cf : Mabilly *op. cit.*)

(4) « Ay agut per son candol un parel de sabatos qué ma faich porta a mon ostal quan el faret far sa barbo. »

(5) « ...ero en prezencio de son filh... qué jeu li avié faich sa barbo, al fuec, ambe las esteoyros, à son fuech. »

dans le sens d'accessoires ou bien dans celui des bavardages en honneur déjà chez les *tonsores* de Rome (Plaute : 11,2,16), l'âtre du *candolié* n'avait rien à envier à la boutique du barbier.

Toute contestation ès-candol ou ès-cures relevait de la confrérie des barbiers de Vence. Leur sentence faisait la loi des parties, ainsi ces deux écus (262) à quoi fut condamné Jean Davinon envers notre homme par deux des pairs de ce dernier : Lambert Signoret, son propre neveu (254) et Marcel Bonnet (1).

* * *

LE CHIRURGIEN : SON ACTION. — Signoret, d'ordinaire, fait débiter chaque relevé de ses « Cures » par ces mots : *Ay adoubat*.... C'est le propre de l'*adoubaire*, du rebouteur, de celui qui arrange, qui raccommode, sans que l'expression cependant soit réservée par notre homme aux fractures et aux luxations. Chez lui elle est générale : « *Ay adoubat uno sucado*... *Ay adoubat uno postemasion*... : J'ai arrangé un coup sur la tête... Un apostème... » (30-42).

Il emploie non moins souvent les mots : *Ay faich* (43-57-109) sans complément direct : « *Ay faich per un bras qu'avié rot*... (14) c'est-à-dire : J'ai fait le nécessaire pour son bras fracturé... » Il use parfois du complément direct : *Ay faich algunos emplastres* (115)..., *belcop de causos* (116), ou encore « *Ay faich qué li doniey cresteris* 5 : J'ai fait quelques emplâtres... , beaucoup de choses... , J'ai fait cinq clystères que je lui ai administrés... » Il dit aussi : « *Ay faich l'adobasion* (366) *d'un bras delugat* : J'ai remis un bras luxé... »

Le mot *adobasion* est, dans ce dernier texte, l'acte spécifique du « rhabilleur » ou du « renoueur ». Quant à *delugat* d'où Signoret fait découler le terme *delugaduros* (260-276), nous y reconnaissons sans peine les *desliouca* et *deslioucaduro* de Mistral, c'est-à-dire (Livre XVI, chap. 4) les *deslouveûres* d'Ambroise Paré, mots signifiant : démis, disloqué, ou dislocation, cette dislocation, ou déboitement d'os que nous

(1) « S'es accordat Juan Davinon embe sentensio de 'barbiés la ont es mestre Mandel Bonet e mestre Lambert Ségnoré (sic) à esqua 2 del solici ».

retrouvons dans le vieux français *dislocature* (Cf : F. Godefroy) (1).

Signoret demeure dans l'imprécis lorsqu'il emploie les mots : *Ay médécinat...* », par exemple quand il soigne, sans dire comment, un ulcère et une fistule (169) « depuis le 21 mars à la Toussaint », laps de temps qui nous empêche, pour la fistule du moins, de supputer une rescision, ce qu'à Dieu ne plaise !... Il emploie aussi l'expression similaire : « *Ay faich alqumos cauzos què li faié mestier...* : J'ai fait certaines choses dont il avait besoin... » (356). Il dit mieux (356) : *Ay aordenat e faich e quillit...* où l'on doit voir (*Ay aordenat*) la part de l'apothicaire son voisin d'abord, puis les charges (*faich e quillit*) du préparateur et de l'herboriste qu'il assume lui-même.

Lorsque, l'une ou l'autre fois, il emploie le terme général de *governar* (gouverner) (192); nous devons entendre par là qu'il a accepté, — (on est venu le lui demander pour une fièvre-quarte), — de se muer en infirmier-garde-malade s'occupant de tout. Il n'en est pas tout à fait ainsi quand il emploie le mot « servir », tel le cas de messire Antoine Andrieu (44) pour lequel il dit : « J'ai fait le nécessaire pour messire le cabiscol de Vence quand je suis allé, en sa maladie, l'espace de douze jours, le servir..., pour sa maladie » (2). En insistant il laisse bien entendre que le terme « servir » également employé par lui pour la barbe (nous l'avons vu ci-dessus) (12 et 13), n'a ici ni ce dernier sens ni celui d'un « gouvernement » total de malade, mais bien celui de stricts soins médicaux. D'où nous pouvons conclure que Signoret constitue à lui seul cette trinité aux personnes alors à peu près équivalentes mais qui, dans l'avenir, s'étagèrent nettement : le figaro, l'infirmier, le praticien.

On doit se demander, toutefois, si l'expression générale

(1) Godefroy également donne le mot *adoubeor* comme signifiant celui qui « arrange, répare, raccommode » : Guillaume Bernier, à Rennes, au XVe siècle était payé 3 livres par an par la communauté comme « adoubous » (sic) des « membres mal mis ». (A. Dupuy.— *Les Ecoles et les Médecins de Bretagne*). Dans le Morvan, un *regougneux*, du mot *gougner* (froisser), n'était autre que notre *adoubaire*. C'est en effet par des froissements, par des pressions, que les empiriques traitaient entorses et fractures (Cf : *Superstitions médicales du Morvan* par D. Bidault). Près de Remiremont, les rebouteurs apprenaient l'anatomie dès leur enfance sur un squelette de bois dont toutes les articulations se démontaient et remontaient. L'enfant s'exerçait à disloquer et à raccommode ce mannequin anatomique qui restait enfermé dans un sac, donc sans le voir. (Dr Davis, *Cbron. médic.* 1er Décembre 1904).

(2) « *Ay faich per Monsen lo Cabiscol de Venso què li ay estat en sa malautio l'espasi de doze jors à lo servir..., per sa malautio...* »

Ay jaich ne pouvait pas, à l'époque laisser sous-entendre une intervention vraiment chirurgicale; ne serait-ce que de petite chirurgie ou chirurgie ministrante qu'on sait avoir été suivant les époques le véritable domaine des barbiers-chirurgiens. Autrement dit, se peut-il que Signoret qu'on ne voit jamais faire une saignée ou une ponction ait, d'aventure, fait usage de la courte dague qu'était le bistouri d'alors ?... Il ne semble pas, car, lorsqu'il soigne une tumeur, *boso* qu'on sait justiciable de l'ablation, nous le voyons employer le mot *médécinat* correspondant à « traitement », traitement qu'il décompte à deux mois pour une épaule (315) et pour un cou (338), à cinq semaines pour une aine (399) et pour un gosier (340). Pourtant — dans un seul et unique cas il est vrai — à propos d'un apostème au pénil (295), il écrit sans broncher : « ...loqual lo i ay ubert : ...lequel je lui ai ouvert ». Cette exception, en faveur de la modeste lancette, valait, croyons-nous, d'être signalée.

Signoret est loin de se confiner dans les termes généraux que nous indiquons. Certes, nous le verrons plus bas, au titre des remèdes spécifier très souvent son action, sans que pour autant il nous donne la joie de quelque procédé ou de la moindre formule ; mais n'oublions pas qu'un aide-mémoire de clientèle n'est point nécessairement d'un pharmacopole.

Notre Vençois ne fait pas que soigner : il guérit et c'est un plaisir pour lui de le consigner souvent : *Ay garit*. Il a guéri, — citons au hasard — une estafilade à la tête (164), un coup sous l'œil (269), un abcès au bras (350), au cou, un coup de flèche (*passador*) (333), une tumeur à l'aine (*engue*) (339), une autre au gosier (*gargasson*), etc., etc... Il écrit même, une fois, tellement il est content : *Ay gagarit* (sic) !... Mais il se réjouit trop tôt et est obligé de déchanter pour un coup qui semble bien venu, celui-là, du pied de Vénus !... (1). Et c'est (seule et unique fois), pour une maladie connexe (257), qu'on le voit, avant les mots triomphants *la i ay garidos*, évoquer bonnement l'aide de Dieu (398), mention qu'ici du moins on n'attendait guère (2).

(1) * D'autra part, my deu un colp qu'avié su l'osel son filh Peyre, dé qué lo i ay adobat plus de VII semanas e plus, per qué el ero gagarit (sic) e i tornet brucars. Brucar veut dire planter, erotico sensu. Le reste de la traduction nous semble superflu.

(2) * Mi deu Paul Maurel per son filh lo majer qué avié las bosonados grossos unflós déque ambe l'ajudo de Dieu la i ay garidos ». Traduction superflue.

Il consent rarement à user, — il faut vivre pourtant — de points de repère vis-à-vis des clients qui pourraient se faire tirer l'oreille, mais il n'y manque jamais quand l'un d'eux devient son emprunteur, qu'il s'agisse de denrées ou d'argent. Il se montre alors prolix en détails souvent pittoresques pour bien établir ce qu'il catalogue : *entresegno*, *remembrenço*, *recordanço*, ou encore *per memorio* (1). S'il prête de l'huile il précise à son client que la livraison n'est pas discutable puisque, dit-il, « le pot était démanché » (2) ; ou bien il consigne : « Je lui ai prêté une pinte d'huile que nous avons portée à Monseigneur Saint Honorat pour faire l'onzaine !... (3). S'il prête de l'argent — et c'est souvent — il note que son débiteur et lui, lors de l'emprunt mangeaient ensemble un morceau de tête de mouton (*un piès de cran*), (131), ou du foie (*un feige*) (226), ou des tripes (*preire de fuec*) (129-219) (4), ou des sardines (130-220), ou de la carbonade (134-224), sans oublier les « castanhos et vin blanc » (88). Et chaque fois il indique l'endroit, presque toujours l'auberge dite : *A aco de Bernardin* ou *L'ostellario*.

Enfin il est capital de remarquer que les *entresegno* de Signoret prennent quelquefois une autre forme et qu'ils ont une valeur de police médicale, voire judiciaire, lorsqu'à propos de blessures qu'il soigne, il en désigne nettement les auteurs. Par exemple : « Coup à la tête porté par Guillaume Laugier à Hugo Broc (343) ; Coup de couteau de Georges Maufen à Antoine Talladoire (332), coups d'épée au bras et à la main portés par le capitaine Garbiès (346) au même Hugo Broc... » etc., etc...

(1) Indice ; ressouvenir ; souvenance ; en ou pour mémoire.

(2) « *Lo topin ero demanelat* » ; *demanelat* a pour racine *manello* « qui vient à la main », selon Mistral.

(3) *Li ay prestat uno pinto d'oli qu'aven portat à Monsegne Sant Onourat per far l'Onzeno* : L'onzaine était la période des onze jours allant de l'Ascension à la Pentecôte pendant laquelle se gagnaient à Lérins les « Indulgences » concédées par la Papauté depuis 1420.

(4) Ce plat, objet de constantes dispositions dans les fermes communales de la Boucherie, a été relevé par nous à Grasse, Cannes et Mougins. Nous lisons entre autres dans le notaire Tumbarelli, à la date du 23 février 1502, nouv. sty. (Arch. des A.-M. : Vial 3 f^o 110) : « *Item civum pro faciendo preyro de fuec dum tamen emerit tripos ex quibus faciunt lo preyro de fuec...* » Littéralement il s'agit d'un plat de tripes, le plus long à cuire, celui qui n'en finit pas, comme un prêtre (*preire*) à sa grand'messe : Le prêtre du Feu !...

SES REMÈDES. — Dans ses relevés, lorsque Signoret se donne la peine de consigner le remède appliqué (1), le clystère l'emporte de loin : 65 fois. Il l'utilise dans presque tout : catarrhe (57), point de côté (284), fièvre (111-140-247), tumeur (141), douleur nerveuse (246), orchite (265), meurtrissure (272), contusion (307), refroidissement (317), charbon (354), miserere (357), sans compter tous les cas dont il omet la catégorie.

Et qu'on n'aille pas croire qu'un clystère soit une petite affaire (2). Il écrit : « J'ai ordonné, fait et cueilli certaines choses dont il avait besoin dans une colique-passion de ventre, pour lui faire faire quelques clystères... » (356). Ailleurs il consigne qu'il faut un jour entier pour en préparer un. « Le premier revirement que je suis allé lui faire, (cueillir un clystère et puis après le donner), me retint tout le jour ». Il s'agit de la même fièvre-quarte que ci-dessus. Il ajoute (193). « Le lendemain de la décoction qui lui restait, je lui en donnai un autre » (3). C'est seulement au troisième jour, en désespoir de cause, qu'il demande l'avis du « Mège » de Nice. Celui-ci, après trois sirops de son cru (un par jour), ordonne à nouveau deux clystères également de son cru (un par jour) puis deux boissons faites de « merendonas », prises à intervalle d'un jour, après quoi il préconise une purgation (*la médécino*) et

(1) Autant qu'un livre de raison puisse servir à une statistique, nos pointages de celui de Signoret témoignent que, sur 240, 150 cas au plus désignent le membre atteint et, parmi eux, 133 seulement la nature de l'affection. Les voici dans l'ordre décroissant :

A.) = Tête : 38 ; = Bras : 15 ; = Pieds : 15 ; = Epaulés ou Dos : 14 ; = Poitrines ou côtés : 11 ; = Mains : 10 ; = Jambes : 9 ; = Côtes ou Clavicules : 7 ; = Cuisses : 5 ; = Gorges : 5 ; = Genoux : 5 ; = Bourses : 4 ; = Cou : 4 ; = Ventres : 3 ; = Aine : 1 ; = Estomac : 1 ; = Seins : 1 ; = Verge : 1 ; = Vessie : 1.

B.) = Blessures : 24 ; = Luxations : 18 ; = Apostèmes : 18 ; = Contusions : 18 ; = Affections situées mais non définies : 17 ; = Fractures : 13 ; = Inflammations : 10 ; = Tumeurs : 8 ; = Ecorchures ou balafres : 7 ; = Meurtrissures : 6 ; = Douleurs nerveuses : 5 ; = Ulcère : 1 ; = Catarrhe : 1 ; = Charbons : 1 ; = Miserere : 1 ; = Chancre mou : 1 ; = Rétention d'urine : 1.

Non décomptées afin de ne pas fausser le total, il convient d'ajouter 2 fistules jointes par Signoret, l'une à un apostème de la cuisse, l'autre à un ulcère de l'estomac.

(2) « *Ay aordenat e faieb e quillit alcunos cauzos que li faïé mestier en uno colicacion de ventre per li far far alguns cresteris* » — Il s'agit d'occlusion intestinale ou d'ileus que le peuple connaissait sous le nom de *miserere* et qu'Ambroise Paré devait lui-même désigner sous celui d'*iliaque-passion*. Elle nous a valu du père de la chirurgie moderne d'indulgentes mais caustiques lignes sur la *corne de licorne* et sur les exigences risibles des malades, « *ce monde qui veut être trompé* » (XXI ; chap. 52). Un clystère à la Signoret, sans être souverain, hélas, n'était pas déjà si mal, en tous cas moins naïf. Tout a dû dépendre de ce qu'il a « cueilli ».

(3) « *La premiero reviritacion que la sui anat far, — quilir un cresteri e pues après donat, — aquel jor mi ténie ... Lendeman de la dequosion que i sobret, l'en doniei un autre* ».

il couronne le tout, le treizième jour, si nous comptons bien, par un clystère qui semble avoir eu le dernier mot (1).

En très bonne place viennent ensuite les ventouses, emplâtres et onguents. Il couvre de *venthosos* ou plutôt il en pave, *li ay pavat* (56-62-279-299), les épaules et flancs de ses malades plus ou moins congestionnés, mais il s'en sert aussi bien pour une meurtrissure (*maquament*) à la cuisse (242), pour une fièvre continue (247) pour des rhumatismes (*dolos*) (114-115-149-301) : pour des contusions (*duellos*) (114-307). Il emploie les emplâtres (*empastres*) dans le point de côté (110), les rhumatismes (115), les meurtrissures (272-281-331-343), les fractures du crâne (348) ; dans un charbon au sein (354) et quelquefois dans les luxations (359-363) où il préfère un remède dont nous parlerons plus bas. Nous le voyons par quatre fois se servir, dans des cas non définis, d'onguents (24-50-114-373), mais qu'il ne formule pas : « *li ay donat alguns honemenans* (il écrit aussi *onchemans*, *honemans*, *ounhemens*), *de qué l'ay onch pluzos vegados* : Je lui ai donné quelques onguents dont je l'ai oint plusieurs fois » (2).

Signoret semble avoir eu un faible pour l'application d'un remède qu'il baptise une première fois (56) *sino aras* et toutes les autres fois (soit 19) *sino art* (242-243-270 etc...). Nous pensons à un révulsif complémentaire, même à un cataplasme ou emplâtre vésicant que notre homme semble avoir eu bien en main. L'étymologie du mot est plus qu'incertaine et nous ne nous risquerons pas à solliciter les consonnances pas plus en *sin* qu'en *ar* pour évoquer de la moutarde ou des cantharides.

Quand il use de cette panacée, il se sert indifféremment des expressions : « Je l'en ai pavé » : *li paviey* ou *li ay pavat* ; « je lui ai mis » : *li ay mes* ; « je lui ai donné » : *li ay donat* ou *baylat* ; « je lui ai eu » : *li ay agut* ; ou encore « je lui ai fait » : *li ay faich*. Ces *sino art* proviennent de l'apothicaire, mais Signoret en fabrique lui-même. Il insiste alors ; ce sont *des siens*, *del mieu* ; il dit même : *del mieu propi*. Il semble qu'il

(1) Nous nous en voudrions de ne pas noter que dans les deux cas dont l'un mortel et tous deux soignés par le médecin de Nice, celui-ci, sur cinq ou six clystères, n'en a ordonné que trois, les autres étant ceux de Signoret qu'il nous révèle, (une fois n'est pas coutume), — contenir du cumin. Il s'agissait de douleurs au côté qui exigeaient en même temps de nombreux autres remèdes (284-293).

(2) Mistral donne « Ougnemen » aussi bien pour onction que pour aromate, tandis qu'il réserve « enguent » pour onguent.

en ait toujours en réserve chez lui. Il n'applique, en général, qu'un *sino art* par cas. On le voit pourtant en décompter *alcuns* dans un mal d'épaule non défini (56). A noter que le prix d'un *sino art* est d'un gros (242-270) (1).

Remarquons que, dans la même classe de remèdes, les poudres qu'il utilise sont aussi *ses* poudres, *mas podras* pour lesquelles il va jusqu'à faire dix-huit *permudacions* (renouvellements) dans un seul et même cas, à savoir une fracture du bras avec luxation du poignet (364 et 367).

Nous n'insisterons pas sur les breuvages ou tisanes (*bevenos*) (24-196-282) les sirops (*isarop*) (195-246-247 etc...), les *médésinos* sans nom qu'il faut traduire, au pluriel et sans détermination, par remèdes, mais par purgation quand le mot est au singulier. N'oublions pas non plus que, s'il sait faire, — nous l'avons vu — une décoction, il s'y entend à merveille pour bâtir un *escudet* (283) c'est-à-dire un plastron ou emplâtre d'estomac pour un enfant qui rejette (*jitavo*), aussi bien qu'un *colhon* (suspensoir) pour une orchite (265). Il fabrique lui-même des suppositoires et des *candelelles* (2) à l'égal du médecin de Nice (234) auquel toutefois il tient à s'en rapporter sagement pour une inspection d'urine (232-233), ce qui ne l'empêche pas d'administrer un diurétique de son cru à une femme (282) «qui ne pouvait uriner» (3). C'est là, semble-t-il, un des nombreux aspects de la frontière séparant un empirisme qui dès longtemps ne doute plus de soi et une science (médicale ou chirurgicale) qu'avant la fin du siècle on verra progresser à pas gigantesques.

SES SALAIRES. — On voudrait employer le mot d'honoraires, mais l'époque se servait de l'autre. Enumérons-en

(1) Il l'emploie aussi bien dans les luxations (357 à 368) que dans les fractures (287-288-364), dans les rhumatismes (270-280) que dans les inflammations (367), mais presque toujours *in fine*, soit qu'il ait commencé par des ventouses (douleurs d'épaule ou de cuisse : 56-242-279) ou par des emplâtres (meurtrissure, luxation : 331-359-363), ou par des poudres (luxations, fractures, inflammations (364-366-367), soit qu'il n'ait auparavant rien fait d'autre que de « rebouter » (luxations, fractures : 278-287-325-357-358-361-368). Nous ne lui voyons que deux fois employer son *sino art* comme seul et unique remède : dans des rhumatismes (270-280).

(2) Il l'emploie pour le même client (232-234) les deux termes de *supositoris* et de *candelellos*, l'un immédiatement après l'autre. C'est pourquoi nous ne pensons pas qu'il s'agisse ici et indifféremment de suppositoires, mais que *candelellos* a le même sens que l'espagnol *candelillas*, ces bougies urétrales dont l'invention était contemporaine. Ce client d'ailleurs fait l'objet de deux prélèvements successifs d'urine.

(3) « *Qué non podié orinar* ».

quelques-uns dans l'ordre de la pagination, car ils ne relèvent d'aucun barème. Tout au plus pourrait-on leur assigner trois catégories d'après le paiement : en nature, en travail, en argent.

Pour deux mois consacrés à son filleul Lamberton, (coup à la tête), Signoret reçoit 2 setiers de méteil (16). Pour un coup semblable soigné durant le même temps, le meunier du Broc lui donne trois setiers d'annone et sept de blé (22-23). Un chancre traité six semaines rapporte six journées de travail que le client accomplit aux Cayrons, aux Salles et à l'Adrech (25-26-27). Pour un genou luxé et la fracture d'un bras, huit visites de nuit et deux de jour valent un setier d'annone, soit la valeur de dix gros (71-72). Trois semaines de soins à Juers Vidal (dix clystères et autres remèdes ordonnés par le médecin de Mouans) sont comptés quatre florins (107). Avec dix florins il traite le même Vidal pour un « grandissime apostème » (108).

Monté sur « son âne ou sa mule », (il ne se rappelle plus très bien), Signoret va voir le médecin de Nice, toujours pour le même Vidal. Y compris cinq clystères préparés et administrés, le tout se monte à 3 florins (113). Dans une suppuration chaude (anthrax), d'une durée de huit semaines, il touche 5 florins (144). Pour des soins donnés en commun par Signoret et par Georgin Vidal son confrère, les sieurs Lèbre et Caire versent; le premier 10 florins, le second 9 florins 10 gros (155). Etienne Raimon qui doit 7 florins pour un bras luxé, solde avec quatre journées de travail (155). Pour l'abcès au pénil cité plus haut, Signoret s'accorde avec son client qui est de Cannes à 5 florins ; c'est beaucoup pour un coup de lancette. Il est vrai que le malade a été soigné en même temps pour une *gran dolor* à la cuisse (295-296).

Pour une fièvre continue qu'il taxe à 2 florins, il ne reçoit que 6 gros (301). Pour un coup de crémaillère à la cuisse, Jean Rainaut guéri ne verse que 3 gros (302). Trois semaines pour une fistule à la poitrine (308) font cinq florins. Soignée deux mois et guérie, une tumeur à l'épaule est soldée à 10 florins (315).

Deux balafres à la face (trois semaines soit 3 florins) sont payées avec deux journées à faire des murs en pierre sèche aux Salles (312-313). Pour deux coups d'épée à la face et à la

main (3 mois), il reçoit 6 florins 8 gros (316). Visitée deux mois pour un coup d'épée au coude, une femme, taxée 3 florins, lui paye 1 florin et demi en argent, plus 2 rups de chanvre à 15 gros le rup. (334-335). Et voici que deux balafres à la tête (six semaines) ne valent que 10 gros (326). On sent très bien que les prix varient selon les moyens, puisque le précédent balafre (ci-dessus 313-313) payait un florin la semaine.

Enfin, quand on aura affaire à une nièce, la femme du barillier Jaume Mars, on ne lui fera payer, pour un coup de pierre à la tête, qu'une toute petite seille (*selho* ou *siho*) (323) à transvaser le vin pour la cuve de l'Adrech.

En résumé, Signoret reçoit tant bien que mal ses salaires et, s'il lui arrive, pour la famille Maluvern par exemple, ou même pour son compère Vidal, d'user *d'entresegno* ou de *re-cordança* comme pour ses emprunteurs, il est en définitive payé.

Ces emprunteurs (une trentaine en tout), bien que les prêts soient petits, prouveraient à eux seuls que Signoret « avait de quoi » comme on dit !... Il y va facilement d'un ou de deux quarts de gros, rarement d'un gros et on ne le voit guère qu'une fois risquer avec le même particulier 12 florins (97-98-99), puis un écu sol et 8 parpailloles et enfin 4 florins (101-102).

Lui-même emprunte rarement, mais rembourse rubis sur l'ongle (104).

Il s'entend d'ailleurs parfaitement à faire fructifier l'argent, puisque nous voyons le Procureur des Anniversaires vençois (209) et certains titulaires de chapellenies (208-228-229) lui confier « à juste gain » des capitaux dont il sert ponctuellement la rente (207-209-228) et qu'il rembourse à la date fixée (208).

* * *

Signoret semble avoir exercé avec application, honnêteté et dévouement son métier de barbier-chirurgien.

Ses rédactions laissent deviner des préférences pour sa famille et pour ceux qu'il n'omet jamais d'appeler ses « compaires », une dizaine environ, avec lesquels il adore, nous

l'avons vu, casser la croûte : les Arnoux, Bermon, Cayron, La Figo, Lamberton, Loro, Ruffi et surtout les Vidal.

N'oublions pas qu'*extra muros* il s'entend parfaitement avec les médecins de Grasse : Griffoni (140) et Maurou (232), sans omettre celui de Mouans et surtout celui de Nice. Il ne nous a pas conservé le nom des deux derniers, s'en remettant toutefois et toujours au second dans tous les cas graves. Il ne nous parle jamais du moindre médecin installé à Vence, ce qui est plus qu'une indication. On venait le voir de Bezaudun (202), du Broc (130-220), de Cagnes (334) de Cannes (295-296) et nous le voyons faire des visites au Broc (22), à Coursegoules (71), à Gattières (36) et à Tourrettes (64-74).

Nous le savons estimé du « baile » de Vence (82) et des dignitaires du Chapitre, aussi bien Prévôt (98) que Cabiscol (44) et Sacristain (100). Il se montre par ailleurs satisfait en 1512 de ses relations vinicoles avec messire Claude de Fabrica (104) clavaire de la Cour Spirituelle de Vence dont il est le fournisseur, tout comme messire Lancelot de Fabrica se montre satisfait de lui pour en avoir reçu en 1535 ses arrérages de capitaux (229). Enfin, le prieur de Gattières, confiant en ses « cures », lui remet, nous l'avons vu, le soin de sa benoite personne (36) tout comme le fait, pour douze jours, nous l'avons vu aussi, le Cabiscol Antoine Andrieu lui-même.

Brave homme notre barbier-chirurgien, mais, disons-le nettement : auxiliaire, auxiliaire précieux des « mères », ceux-ci, à l'époque, un peu trop solennels, dédaigneux de ce qu'ils considéraient comme des besognes, trop éloignés et peu nombreux, trait d'union indispensable en tous cas entre eux et le malade, entre eux et le *boticairé* (90-160-232).

N'en déplaise à notre grand et cher curé de Meudon, alors un peu jeune pour déjà se moquer, surtout à tort !...

Hubert DHUMEZ.

CONCORDANCE

entre les Pages du Manuscrit de SIGNORET
et les numéros de la traduction Hubert DHUMEZ.

Pages Signoret	N ^{os} H. Dhumez	Pages Signoret	N ^{os} H. Dhumez
1	1 à 7	28	207 à 208
2	8 à 12	29	209 à 210
3	13	30	211 à 223
4	néant	31	224 à 227
5	néant	32	228 à 229
6	néant	33	230 à 234
7	14 à 23	34	235 à 239
8	24 à 36	35	240 à 241
9	37 à 50	36	242 à 250
10	51 à 63	37	251 à 259
11	64 à 77	38	260 à 269
12	78 à 87	39	270 à 277
13	88 à 101	40	278 à 285
14	102 à 105	41	286 à 294
15	106 à 111	42	295 à 302
16	112 à 118	43	303 à 310
17	119 à 129	44	311 à 317
18	130 à 138	45	318 à 328
19	139 à 145	46	329 à 336
20	146 à 153	47	337 à 347
21	154 à 161	48	348 à 359
22	162 à 169	49	360 à 369
23	170 à 177	50	370 à 379
24	178 à 185	51	380 à 387
25	186 à 190	52	388 à 402
26	191 à 196	53	403 à 419
27	197 à 206	54	420 à 424